



## Communiqué de presse

Le 27 janvier 2015

### PPRL « ÎLE DE NOIRMOUTIER » CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Les événements dramatiques survenus lors du passage de la tempête Xynthia et ceux du Var en juin 2010 ont conduit l'État à élaborer un Plan national des Submersions Rapides (PSR) dont l'objectif principal est d'inciter les territoires concernés par un risque de submersion marine, à bâtir des projets de prévention garantissant la sécurité des personnes. La maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti sur les territoires menacés est l'un des axes de ce PSR.

Dans ce cadre, l'État engage la couverture progressive d'un certain nombre de communes du littoral vendéen jugées comme prioritaires au moyen d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

Cette disposition est complémentaire aux autres actions publiques menées sur les territoires afin d'assurer la gestion globale du risque (protection contre les inondations, information et alerte du citoyen, prévision et vigilance météorologiques).

Le Préfet de la Vendée a ainsi prescrit l'établissement d'un PPRL sur le territoire des 4 communes de l'île de Noirmoutier dans le département de la Vendée (Noirmoutier-en-l'île, La Guérinière, L'Épine et Barbâtre), par arrêté du 6 janvier 2011. Les études d'aléas, qui ont été menées de façon concertée avec les acteurs locaux depuis cette date, ont permis d'élaborer un projet de PPRL.

**Ce projet de plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de l'« Île de Noirmoutier » sera soumis à la concertation publique du 29 janvier 2015 au 29 mars 2015.**

**Plusieurs réunions publiques d'information seront organisées à l'attention des habitants de l'île :**

➤ **le jeudi 29 janvier 2015 à 19h00**

*Espace Docteur Hubert Poignant (salle de la Prée au Duc) à Noirmoutier-en-l'île*

Au cours de cette réunion organisée à l'échelle intercommunale, les services de l'État présenteront le contexte réglementaire d'élaboration des PPRL, les principes retenus pour la réalisation du projet de PPRL de l'Île de Noirmoutier ainsi que les modalités de concertation et d'enquête publique préalables à l'approbation du PPRL.

.../...



## Communiqué de presse

➤ le lundi 9 février 2015 à 19h00

- à Noirmoutier-en-l'Île : *Espace Docteur Hubert Poignant (salle de la Prée au Duc)*
- à La Guérinière : *Salle des Sports*
- à L'Épine : *Salangane (salle polyvalente)*
- à Barbâtre : *Salle des Oyats*

Au cours de ces réunions qui se tiendront simultanément dans chaque commune, le projet de PPRL sera présenté aux habitants et notamment les dispositions qu'il prévoit en matière de constructibilité et de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants.

**Durant la phase de concertation du 29 janvier 2015 au 29 mars 2015**, le projet de PPRL pourra être consulté dans les mairies et sur le site internet des services de l'État : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

Durant cette période, les habitants pourront faire part de leurs observations :

- sur les registres d'observations déposés dans les mairies,
- par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddtm-pprl-noirmoutier@vendee.gouv.fr](mailto:ddtm-pprl-noirmoutier@vendee.gouv.fr)

À l'achèvement de la phase de concertation, les observations recueillies seront analysées. Un projet éventuellement adapté sera ensuite soumis à l'avis des communes et acteurs publics avant d'être mis à l'enquête publique conduite par une commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Nantes.

Après déroulement de l'enquête publique, cette commission remettra ses conclusions au Préfet de la Vendée qui après analyse de ces conclusions, approuvera le PPRL.

